

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL
CIVIL DE L'ETAT

DECRET N° 85/431 du 1/4/85
/MTERFPPS.DGFP.DGPCE

Portant intégration et nomination de
Monsieur BONGO PASSI Gabriel dans les
cadres de la catégorie A, hiérarchie
I des Services Techniques (Laboratoire
des Mines).

-----oOo-----

LE PREMIER MINISTRE,

(/ I S A S :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la loi n° 76/84 du 7.12.1984 portant rectification de
l'Ordonnance n° 019/84 du 23.8.1984 portant modification de certain-
es dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général de
fonctionnaires ;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 60/90/FP du 3.3.1960 fixant le statut
commun des cadres de la catégorie A1 des Services Techniques ;

(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.1962 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérar-
chisation des diverses catégories des cadres ;

(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégo-
ries et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.
1962 portant statut général des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomi-
nation et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;

(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.1963 fixant les con-
ditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que
doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses arti-
cles 7 et 8 ;

(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.1967 réglementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière
et reclassements ;

(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et rempla-
çant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les
échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 84/856 du 8.8.1984 portant nomination du
Premier Ministre ;

(/u le décret n° 84/858 du 13.8.1984 portant nomination
des Membres du Gouvernement ;

(/u le rectificatif n° 84/983 du 19.10.1984 au décret n°
84/858 du 13.8.1984 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 84/860 du 20.8.1984 portant organisation
des intérim des Membres du Gouvernement

(/u la lettre n° 6355/MESS/DGEOC/DOB du 23/11/1984 du Di-
recteur de l'Orientation et des Bourses, transmettant le dossier de
candidature constitué par l'intéressé ;

DECRETE :

.../...

YB

ARTICLE 1ER : En application des dispositions du décret n° 60/90/FP du 03.03.1960 susvisé, Monsieur BONGO PASSI Gabriel, né le 25 Janvier 1953 à Moutimassoungou, titulaire du Doctorat de Troisième Cycle en Géologie, obtenu à l'Université Paul SABATIER, Toulouse III (FRANCE), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Laboratoire des Mines) et nommé au grade d'Ingénieur Principal des Techniques Industrielles de 2° échelon Stagiaire, indice 940.

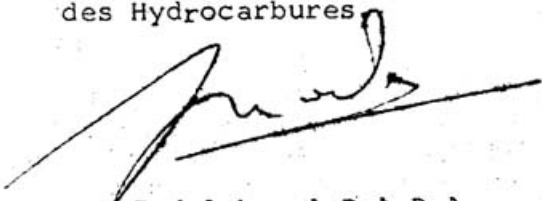
ARTICLE 2 : L'intéressé est mis à la disposition du Ministère des Mines et des Hydrocarbures.

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

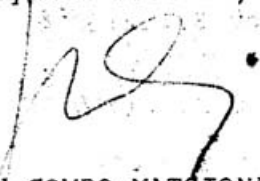
BRAZZAVILLE, le 1er Avril 1985

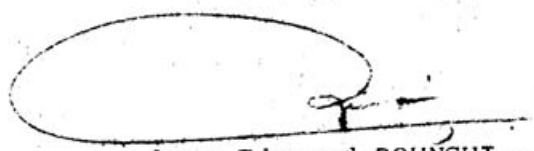
Par le Premier Ministre,

Le Ministre des Mines et
des Hydrocarbures

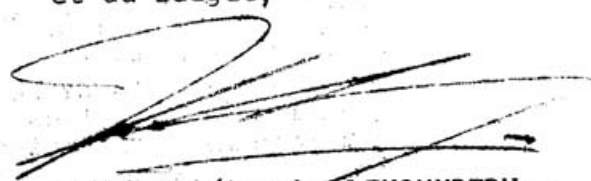

Rodolphe A D A D A.-

Le Ministre du Travail, de
l'Emploi, de la Refonte de
la Fonction Publique et de
la Prévoyance Sociale,


Bernard COMBO MATSIONA.-


Ange Edouard POUNGUI.-

Le Ministre des Finances
et du Budget,


Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

JORPC	1
DGFP/DGPCE	3
DGPCE/BST	1
D.G.B.	3
D.C.F.	1
M.M.HYD.	2
INTERESSE	1
DOSSIER	3
SGCM/BC	3.-

